



NUMÉRO 1603-1136

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 7 mars 2016 à 19h30, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Étaient présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, M. Luc Perreault, M. Christian Roy,
M. Éric Lessard, M. David Lessard, Mme Roxane Nadeau.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.
Était aussi présente Madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1603-1136-2

Il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à 22. Varia : a) Belvédère. L'item varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Suivi du procès-verbal

1602-1135-10f - Piste cyclable

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce aura bientôt une piste cyclable;

CONSIDÉRANT QU'il y a sur le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables des attraits touristiques situés sur la route 276;

CONSIDÉRANT QUE nos citoyens désirent avoir accès à la piste cyclable en toute sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la route 276 appartient au ministère des Transports ainsi que le pont qui enjambe la rivière Chaudière;

CONSIDÉRANT QUE les présentes infrastructures routières ne sont pas sécuritaires à la circulation des cyclistes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Christian Roy et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables demande au ministère des Transports d'adapter les infrastructures routières de la route 276 du pont de la rivière Chaudière jusqu'à l'intersection du rang des Érables lors de la réalisation de futurs travaux, afin que ce tronçon soit sécuritaire à la circulation des cyclistes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2016

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

1601-1134-4

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. Lecture et approbation des comptes

1603-1136-5

Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu, que le Conseil approuve les dépenses du mois de février, pour un montant totalisant 59 997, 75 \$. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre les chèques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. Rapport sur le déneigement

À la demande du Conseil, le comité du déneigement fait rapport sur la situation.

7. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2015

1603-1136-7

Il est proposé par monsieur Christian Roy, appuyé par monsieur Luc Perreault et résolu, que le Conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables accepte le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2015, préparé par Monsieur Claude Arguin de *Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l.*, qui, pour l'année 2015, révèle des revenus de fonctionnement de 628 067 \$, des dépenses de 549 854 \$ pour un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 78 213 \$ et le surplus accumulé non affecté à 274 438 \$ au 31 décembre 2015 en plus d'un surplus affecté de 75 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. Renouvellement du contrat du directeur des travaux publics

Le comité ressource humaine a renouvelé le contrat de monsieur Louis-Marie Lessard, directeur des travaux publics, pour une durée de 3 ans. Celui-ci débutera le 1^{er} avril 2016 jusqu'au 31 mars 2019.

9. Rétrocession du lot 4 375 485

ATTENDU que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, par la résolution 1601-1134-10b le 11 janvier dernier, a autorisé les démarches pour la rétrocession du lot 4 375 485;

ATTENDU que la municipalité a tenu une rencontre le 23 février dernier avec madame Caro Lessard et Ferme Holstein Lambert SENC;

ATTENDU qu'il y a eu entente entre les parties;

1603-1136-9

POUR CE MOTIF, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables rétrocède ledit lot. Il est de plus résolu de donner un montant de 250 \$ par propriétaire qui sera déduit directement de la facture de l'arpenteur-géomètre.

Adoptée à la majorité des conseillers
Cinq (5) pour et un (1) contre.

10. Calendrier municipal

Pour l'année 2017, un calendrier avec photos sera fait afin de le distribuer aux résidents de la municipalité. Un appel à tous sera fait dans le bulletin municipal afin que les citoyens puissent participer à sa conception en fournissant des photos d'ici.

11. Installation de lampadaires

1603-1136-11

Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, de planifier l'installation d'un lampadaire. L'installation sera faite pour éclairer une courbe dans le rang St-Bruno.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12. Achat pour la voirie municipale

1603-1136-12

Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu que la municipalité procède à l'achat d'un véhicule de voirie au montant de 14 850 \$ avant les taxes. Il est de plus résolu de procéder au lettrage, l'antirouille ainsi que l'immatriculation de celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13. Planification des travaux de voirie

Une séance extraordinaire est prévue le 21 mars prochain pour la programmation des travaux de voirie.

R200-16

14. Adoption du règlement de remplacement, suite à l'avis de non-conformité de la MRC Robert-Cliche numéro 200-16 - Plan d'urbanisme

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC Robert-Cliche a été adopté en octobre 2010 et est entré en vigueur le 9 février 2011; ATTENDU QUE le *Plan d'urbanisme* de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a été adopté en octobre 1990;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée publique a eu lieu le 13 novembre 2014;

ATTENDU QU'après examen de la conformité du règlement par la MRC Robert-Cliche, certains éléments apparaissent non conformes au schéma d'aménagement révisé;

1603-1136-14

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Roy et résolu d'adopter le règlement sur le *Plan d'urbanisme* numéro 200-16 pourvoyant à réviser et à remplacer le « règlement sur le *Plan d'urbanisme* numéro 200-14 ». Les seules modifications apportées audit règlement sont celles énumérées dans l'analyse de non-conformité de la MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

R201-14

15. Adoption du règlement de remplacement, suite à l'avis de non-conformité de la MRC Robert-Cliche numéro 201-16 - Zonage

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC Robert-Cliche a été adopté en octobre 2010 et est entré en vigueur le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage* de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a été adopté en octobre 1990;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée publique a eu lieu le 13 novembre 2014;

ATTENDU QU'après examen de la conformité du règlement par la MRC Robert-Cliche, certains éléments apparaissent non conformes au schéma d'aménagement révisé;

1603-1136-15

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Lessard et résolu d'adopter le *Règlement de zonage* numéro 201-16 pourvoyant à réviser et à remplacer le «*Règlement de zonage* numéro 201-14». Les seules modifications apportées audit règlement sont celles énumérées dans l'analyse de non-conformité de la MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

R202-16

16. Adoption du règlement de remplacement, suite à l'avis de non-conformité de la MRC Robert-Cliche numéro 202-16 - Lotissement

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC Robert-Cliche a été adopté en octobre 2010 et est entré en vigueur le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le *Règlement de lotissement* de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a été adopté en octobre 1990;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée publique a eu lieu le 13 novembre 2014;

ATTENDU QU'après examen de la conformité du règlement par la MRC Robert-Cliche, certains éléments apparaissent non conformes au schéma d'aménagement révisé;

1603-1136-16

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc Perreault et résolu d'adopter le *Règlement de lotissement* numéro 202-16 pourvoyant à réviser et à remplacer le «*Règlement de lotissement* numéro 202-14». Les seules modifications apportées audit règlement sont celles énumérées dans l'analyse de non-conformité de la MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

R203-16

17. Adoption du règlement de remplacement, suite à l'avis de non-conformité de la MRC Robert-Cliche numéro 203-16 - Construction

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC Robert-Cliche a été adopté en octobre 2010 et est entré en vigueur le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le *Règlement de construction* de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a été adopté en octobre 1990;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée publique a eu lieu le 13 novembre 2014;

ATTENDU QU'après examen de la conformité du règlement par la MRC Robert-Cliche, certains éléments apparaissent non conformes au schéma d'aménagement révisé;

1603-1136-17

IL EST PROPOSÉ par madame Roxane Nadeau et résolu d'adopter le *Règlement de construction* numéro 203-16 pourvoyant à réviser et à remplacer le «*Règlement de construction* numéro 203-14». Les seules modifications apportées audit règlement sont celles énumérées dans l'analyse de non-conformité de la MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

R204-16

18. Adoption du règlement de remplacement, suite à l'avis de non-conformité de la MRC Robert-Cliche numéro 204-16 – Permis et certificats

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC Robert-Cliche a été adopté en octobre 2010 et est entré en vigueur le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le *Règlement sur les permis et certificats* de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a été adopté en octobre 1990;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée publique a eu lieu le 13 novembre 2014;

ATTENDU QU'après examen de la conformité du règlement par la MRC Robert-Cliche, certains éléments apparaissent non conformes au schéma d'aménagement révisé;

1603-1136-18

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Lessard et résolu d'adopter le *Règlement sur les permis et certificats* numéro 204-16 pourvoyant à réviser et à remplacer le «*Règlement sur les permis et certificats* numéro 204-14». Les seules modifications apportées audit règlement sont celles énumérées dans l'analyse de non-conformité de la MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

19. Embauche de la directrice générale et secrétaire-trésorière

ATTENDU QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière actuelle, Marie-Josée Mathieu, va s'absenter pour une durée approximative d'un an;

ATTENDU QUE le comité ressource humaine a rencontré plusieurs candidats(es);

ATTENDU QUE le comité recommande la candidature de madame Isabelle Jodoin pour le remplacement de congé de maternité de madame Marie-Josée Mathieu;

1603-1136-19

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Lessard et résolu que madame Isabelle Jodoin soit engagée à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables pour la période que madame Mathieu sera absente. Madame Jodoin entrera en fonction dès le 15 mars prochain pour débiter la formation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

20. Formation du logiciel salaire

1603-1136-20

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que suite à l'achat du logiciel de paie SAGE en février dernier, une formation soit donnée aux employés utilisateurs de ce logiciel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

21. Correspondance

- a) Club Richelieu**
1603-1136-21a Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que le Conseil municipal accorde un montant de 75 \$ au Club Richelieu pour l'achat d'un billet pour leur activité de financement *La tablée Richelieu, banquet gastronomique en aide à la jeunesse*.
Adoptée à l'unanimité des conseillers
- b) Chorale chante la joie**
1603-1136-21b Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que le Conseil municipal accorde une aide financière de 50 \$ à la chorale *chante la joie* pour la présentation de son concert les 29 avril et 30 avril 2016.
Adoptée à l'unanimité des conseillers
- c) Moisson Beauce**
1603-1136-21c Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables accorde un montant de 100 \$ à Moisson Beauce dans le cadre de sa campagne « *Demande don* ».
Adoptée à l'unanimité des conseillers
- d) Le cercle des Fermières du Québec**
1603-1136-21d Il est proposé par monsieur David Lessard et résolu, que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables accorde une aide financière de 25 \$ pour la création d'un cahier produit et dans celui-ci se trouvera la carte d'affaires de la municipalité.
Adoptée à l'unanimité des conseillers
- e) Gala aîné en or**
1603-1136-21e La secrétaire-trésorière va procéder à l'inscription d'une mise en candidature d'un de leurs citoyens(ne) aînés.
Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu que la municipalité participe pour un montant de 50 \$ à l'achat d'un cadeau-hommage qui sera remis au lauréat de Saint-Joseph-des-Érables.
Adoptée à l'unanimité des conseillers
- f) Avril est le Mois de la jonquille**
- CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;
- CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;
- CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;
- CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;
- CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;
- CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;
- CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;
- CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées

par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

1603-1136-21f

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

22. Varia

a) Belvédère

Le comité du belvédère informe le conseil que c'est mardi le 8 mars qu'ils iront présenter à la CPTAQ leurs arguments suite à l'orientation préliminaire non favorable.

21. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

22. Levée de la séance

1503-1107-22

À 22h15, il est proposé par Roxane Nadeau et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière